

Protection anti-vol

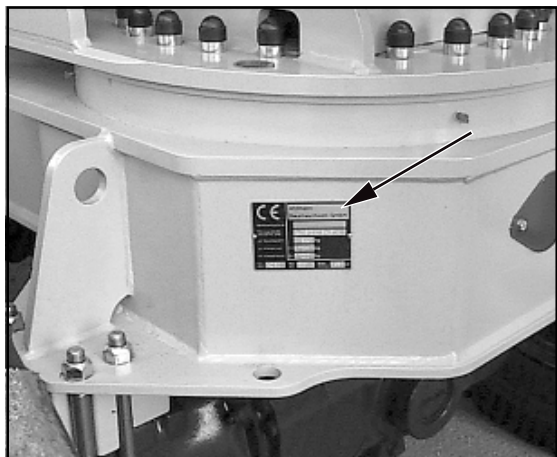


Fig. 3-1

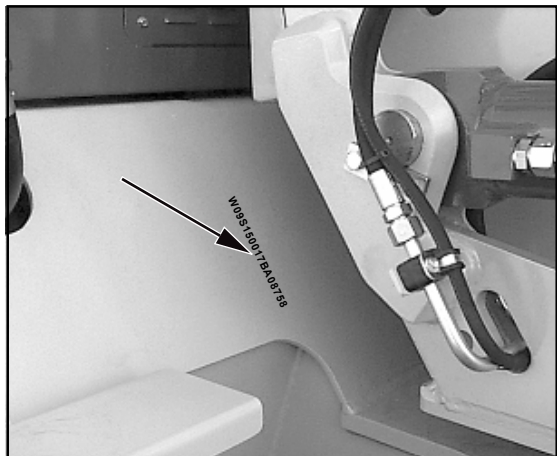


Fig. 3-2



Fig. 3-3

3 Protection antivol

Le nombre de vols d'engins de chantiers a fortement augmenté ces dernières années.

Afin de permettre de retrouver, voire d'identifier, plus rapidement les engins volés par les autorités enquêtrices (par exemple LKA, BKA, douane), les engins de chantiers **MECALAC** sont équipés des marques d'identification suivantes:

3.1 Marques d'identification sur la machine

(1) La plaque signalétique Machine (3-1/flèche). En plus d'autres données, cette plaque contient également le numéro **FIN** (numéro d'identification du véhicule) à 17 chiffres commençant par W09.

(2) Le numéro **FIN** est également gravé à l'avant du véhicule (3-2/flèche).

(3) La plaque ROPS (3-3/flèche).

-A côté du nom du fabricant, cette plaque contient des données à propos du type ROPS, du type de véhicule et du poids total admis.

3.2 Arrêter et garer la machine

(1) Braquer à fond vers la gauche ou vers la droite.

(2) Serrer le frein de parking (4-7/4).

(3) Incliner le dispositif d'attache rapide autant que possible pour que

- les dents du godet,
- les griffes du palettiseur,
- la flèche du crochet de grue etc.

puissent être posés sur le sol.

(4) Fermer les deux robinets à boisseau sphérique (1-2/1 et 1-2/2).

(5) Amener le commutateur de marche (4-7/3) en position „marche AV“ ou „marche AR“.

(6) Enclencher le rapport „Alpha max. (pictogramme Escargot)“ avec le changement de vitesses (4-7/1) sur le distributeur de l'hydraulique de travail.

(7) Retirer la clé de contact.

(8) Débrancher le coupe-batterie (8-31/2).

(9) Allumer les phares de travail (4-8/17). *

(10) Allumer le gyrophare (IO) (4-8/6). *

(11) Allumer le système de feux de détresse (4-8/14). *

(12) Pousser l'interrupteur principal de direction (4-5/5) en position » Feu de route ». *

(13) Verrouiller les deux portes.

(14) Verrouiller le capot-moteur.

(15) Verrouiller le bouchon du réservoir.

* En cas de court-circuitage, les passants seront rendus attentifs à l'éclairage inhabituel de la machine.

3.3 Transpondeur dispositif d'antidémarriage

(Equipement optionnel)

Le „transpondeur, dispositif d'antidémarriage“ est un dispositif d'antidémarriage électronique qui met hors service les fonctions primordiales du véhicule.

Si le transpondeur (par exemple, pendentif à la clé de contact) est enlevé de l'unité réceptrice (dans les environs immédiats de la serrure d'allumage), ces fonctions sont interrompues.

Avantage en cas de sinistre :

Le transpondeur, dispositif d'antidémarriage correspond aux nouvelles exigences renforcées des assurances. Renseignez-vous à ce sujet auprès de votre assureur !

